>> COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS

COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS MENAGERS

AVANT PROPOS

En application de la décision de la ville de Marly le Roi de lancer en Octobre 2000 la collecte sélective des déchets ménagers selon quatre flux, l'Union des Syndicats des Grandes Terres a dû procéder, après accord des Assemblées Générales des Syndicats aux aménagements nécessaires :

- Des locaux vide-ordure des sous-sols pour loger six conteneurs spécialisés par escalier (cinq aux bâtiments nord sud) soit au total 459 conteneurs
- Des tracteurs et des remorques (quatre ensembles)
- Du site de transit sur l'espace chaufferie où la municipalité a pu installer quatre bennes, dont deux avec compacteur pour les emballages et les 'résiduels' et deux autres pour le verre et le papier.

La mise en service a été effectuée à partir de Septembre 2005, les notices explicatives et les consignes ayant été publiées dans la gazette n° 292 de juin 2005 et affichées dans les locaux vide-ordures.

Après une exploitation de plus de trois années nous constatons une certaine constance de la répartition des différents flux, mais assez éloignée des statistiques de l'ADEME.

Il est probable que le tri par les résidents et la dépose dans les conteneurs du sous-sol mériteraient d'être plus rigoureux.

C'est pourquoi il nous a semblé judicieux de publier de nouveau les notices et les consignes afin de rafraichir la mémoire de quelques 'oublieux' et surtout de les porter à la connaissance des nouveaux résidents installés depuis juin 2005 (qui sont de 100 à 150 chaque année).

Annexe

Rappel des informations publiées dans la Gazette

1) Gazette n° 279 - Mai 2002,

PAGES 8 À 14 - HISTORIQUE

- Lettre du Maire du 05 Octobre 2000 lançant la collecte sélective des déchets ménagers en quatre flux :
  - 6 366 tonnes chaque année à Marly-le-Roi
  - Soit 370 Kg par habitant.
- Projet d'aménagement des locaux aux Grandes Terres sur la base de 1 315 Tonnes par an

2) Gazette n° 280 - Septembre 2002,

PAGES 16 À 19

- Résolutions autorisant les travaux d'aménagement Assemblées Générales de mai/juin 2002.

3) Gazette n° 292 de Juin 2005,

PAGES 1 À 8

- Spéciale "collecte sélective" avant la mise en service prévue le 01 Septembre 2005.
- Notices et consignes pour le tri et la dépose dans les conteneurs spécialisés en sous-sols

4) Gazette n° 297 – Avril 2007,

PAGES 47 À 51

- Situation après dix huit mois d'exploitation.
- Statistiques des enlèvements par nature de déchets.
- Cheminement à travers le domaine à partir du tri dans les appartements jusqu'à l'enlèvement du site de transit par la municipalité (SEPUR)

5) Gazette n° 301 – Janvier 2008,

PAGE 37

- Résumé des aménagements au titre des grands travaux réalisés aux Grandes Terres depuis l'origine.

>> SUITE COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Statistiques en fonction des 4 flux

RÉCAPITULATIF : SEPTEMBRE 2005 - DÉCEMBRE 2008

ANNÉE ⇨ / FLUX ⇩	2005 *4 mois*	%	2006	%	2007	%	2008	%	TOTAL *2005-2006-2007-2008*	%
RESIDUELS O.M. Poids en tonnes	209,460	73,73	639,050	73,87	641,440	74,96	596,940	72,74	2086,890	73,86
EMBALLAGES POIDS EN TONNES	24,160	8,50	66,280	7,66	65,320	7,63	88,940	10,84	244,700	8,66
VERRES POIDS EN TONNES	23,12	8,14	87,040	10,06	80,580	9,42	77,340	9,42	268,080	9,49
PAPIERS POIDS EN TONNES	27,366	9,63	72,720	8,41	68,396	7,99	57,380	6,99	225,862	7,99
TOTAL QUATRE FLUX 3 ANS & 4 MOIS année 2005 : de septembre à décembre	284,106	100,00	865,090	100,00	855,736	100,00	820,600	100,00	2825,532	100,00
Total cumulé	284,106		1149,196		2004,932		2825,532		2 825,532	
TONNAGE MENSUEL	71,03		72,09		71,31		68,38		70,64	

Les tonnages relevés dans ce tableau correspondent aux déchets ménagers déposés par les résidents dans les conteneurs situés dans les sous-sols, puis rassemblés dans les bennes du site de transit pour enlèvement par le commissionnaire de la Municipalité.

- Les emballages
- Les verres
- Les papiers

} pour recyclage

- Les ordures ménagères résiduelles destinées à être brulées.

Ces déchets sont loin de représenter la totalité 'produite' par les ménages ou par l'ensemble de la résidence, car ils ne comprennent pas :

- Les déchets verts enlevés par les entreprises chargées de la tonte des pelouses de la taille des haies, du ramassage de feuilles
- Les appareils électroménagers et de loisir ainsi que les meubles de salon et les literies en général repris lors de leur renouvellement par les commerçants.
- Les gravats lors des travaux
- Les déchets dangereux qui font l'objet de récupérations spécifiques : piles, batteries, solvants, pesticides, peintures, huile de vidange, seringues ...
- Les encombrants divers qui sont :
  - Soit rassemblés sur le site approprié à l'espace chaufferie
  - Soit déposés le long de la voie bordant le domaine le matin prévu pour l'enlèvement par le concessionnaire de la municipalité ;

On ne connaît pas le poids de ces encombrants qui devrait avoisiner 80 tonnes par an en se basant sur la moyenne de la commune.

Février 2009
Francis PRADELLES

>> SUITE COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS

ANALYSES DES RÉSULTATS de septembre 2005 à décembre 2008

Du tableau de la page précédente, on peut noter que :

1. Le tonnage total en quatre flux, produit sur les 3 années pleines, a diminué selon le graphique suivant :

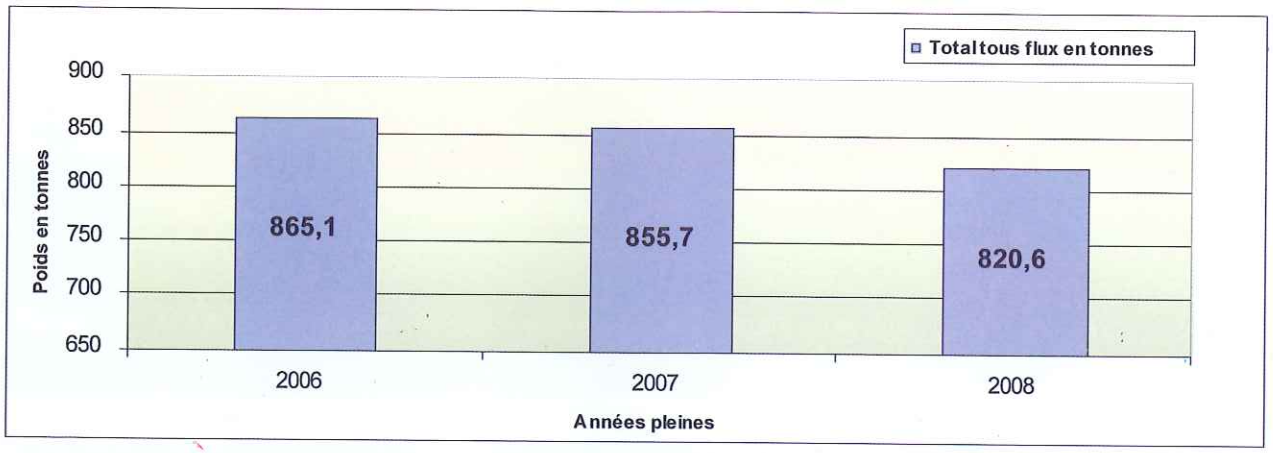

2. La répartition des pourcentages de production des différents flux, calculés sur le poids total en 3 ans et 4 mois, s'est modifiée par rapport à celle déjà parue dans la Gazette n° 297 :

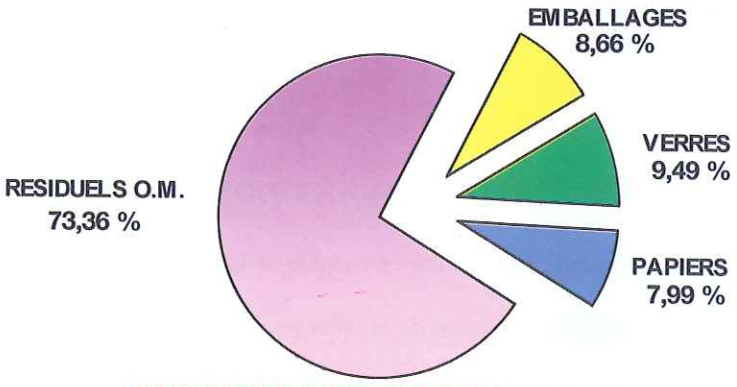

(MOYENNES DES POURCENTAGES DE PRODUCTION DE SEPTEMBRE 2005 À DÉCEMBRE 2008)

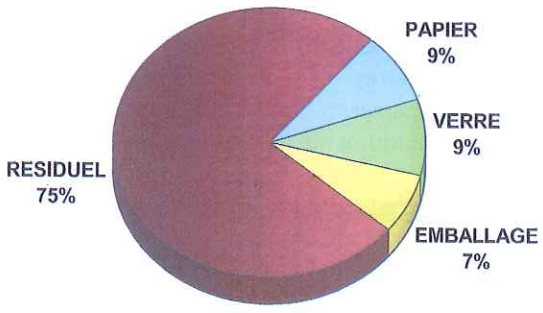

GAZETTE N° 297
(MOYENNES DE SEPTEMBRE 2005 À AVRIL 2007)

RAPPELS :

L'objectif du tri sélectif est de séparer les déchets ménagers recyclables de ceux qui resteront inutilisables et devront être incinérés.
La finalité est donc de tendre vers :
- **L'augmentation du tonnage de production des flux emballages, verres et papiers, à recycler, avec en corollaire :**
- **La diminution du tonnage de production des déchets ménagers résiduels à incinérer.**

>> SUITE COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS

3. Variations annuelles du pourcentage des trois flux recyclables :

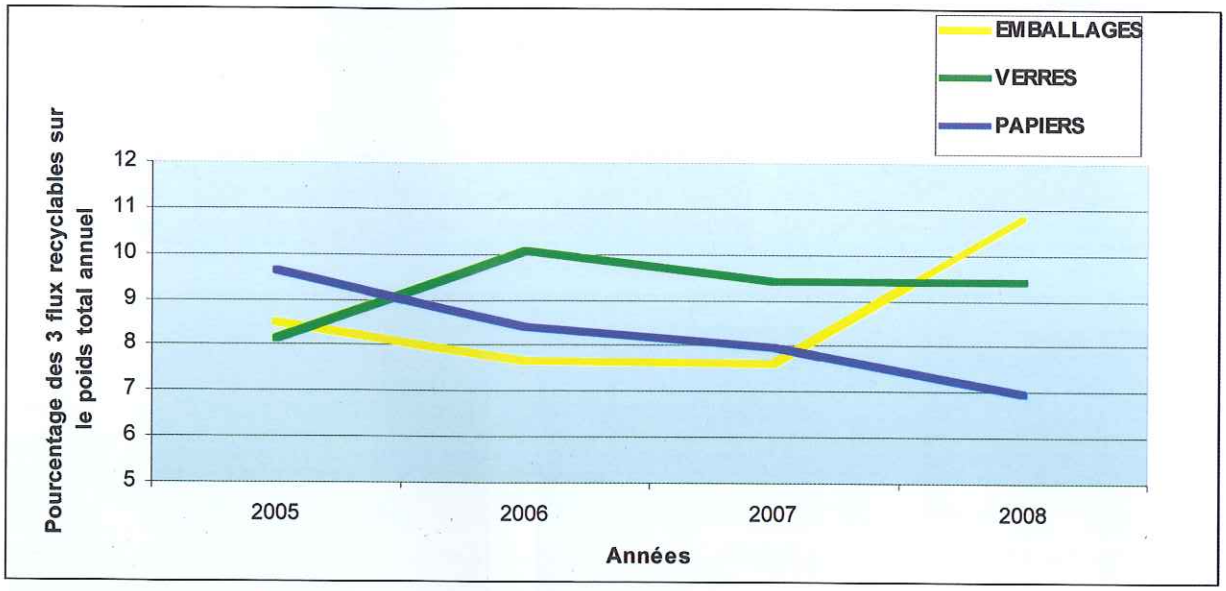

Sur ce graphique, est mise en évidence l'évolution favorable du tri des emballages, qui augmente notablement. Par contre, le tri des verres stagne et le tri des papiers diminue.

4. Variations annuelles du pourcentage de résiduels à incinérer :

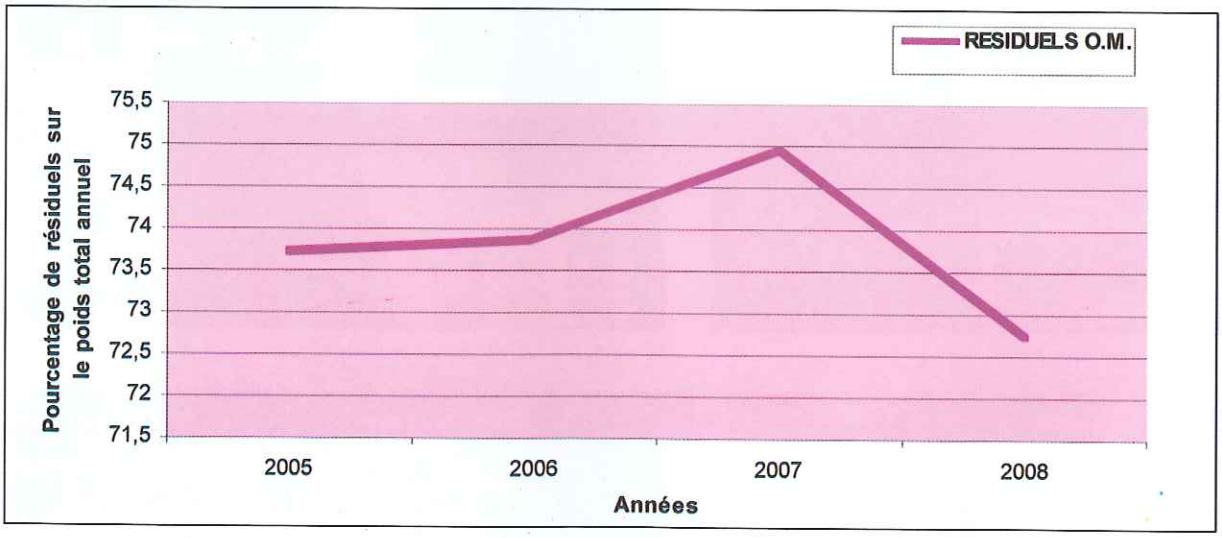

Après un pic en 2007, la production de résiduels diminue sensiblement.

Conclusion :

Chacun y trouvera des axes de comportement à venir, lors du tri qu'il réalisera personnellement.

Michelle BOYOT

Local à poubelles en fin de journée avant 2005

Site d'enlèvements des ordures ménagères avant 2005

Premier tri dans la cuisine

Vide-ordures d'étage pour résiduels

Local tri sélectif en sous-sol

Chargement des conteneurs en sous-sol

Sortie du sous-sol du chariot avec remorque

Utilisation des allées piétonnes

Cheminement dans le parc central

Sortie par le parking B de Monte-Cristo

Traversée de l'avenue de l'Europe

Passage sur la voie publique

Arrivée du chariot sur le site

Site de transit le long de l'avenue

Vue d'ensemble des bennes

Descente des conteneurs

Vidage du conteneur dans la benne

Camion en approche

Enlèvement d'une benne

Départ du camion chargé

Le site à partir de 17h30

TRAVAUX 2008 : ACHEVEMENT DE L'ESPACE TECHNIQUE CHAUFFERIE ET BOUCLAGE DE L'ENSEMBLE DU PROCESSUS DU TRI SELECTIF AUX GRANDES TERRES

Lors de l'article paru dans la Gazette des Grandes Terres, n° 297 d'avril 2007 dont l'iconographie est reprise dans les pages précédentes, il a été présenté le fonctionnement du Tri Sélectif de l'utilisateur jusqu'au site de transit, du résident chez lequel se trouvent normalement les récipients capables de stocker, pour quelques heures, les ordures ménagères triées par flux : fermentescibles (ou résiduels) - emballages – verres et papiers en attendant de les descendre dans les conteneurs situés dans les locaux tri du sous-sol construits à cet effet.

De là, le personnel sous la responsabilité de l'USGT, par les moyens automoteurs – 4 tracteurs électrique et remorques – versent les contenus des bacs dans les 4 bennes, dont 2 compactrices situées sur l'espace chaufferie.

Le site vient d'être achevé par l'aménagement d'un ensemble comprenant l'aire de lavage et le local des encombrants.

L'AIRE DE LAVAGE

Depuis la mise en place de la collecte sélective, une fois arrivés à l'aire de transit, les conteneurs étaient vidés puis nettoyés avec les moyens du bord, en attendant l'achèvement de l'aire de lavage. Les conditions d'hygiène et surtout les conditions de travail du personnel n'étaient pas réglementaires. Depuis, il a été installé un ensemble pouvant contenir 3 bacs quel que soit le modèle ou sa contenance :

- bacs à 2 roues de 240 litres pour le papier
- bacs à 2 roues 260 litres pour le verre
- bacs à 4 roues de 500 ou 600 litres pour les emballages et les fermentescibles

Le principe retenu visait plusieurs objectifs :

✓ permettre le nettoyage des conteneurs par groupe de 3, soulevés par des vérins hydrauliques et retournés à 90°, autorisant un lavage haute pression efficace,

✓ gagner du temps et surtout ne pas les faire manipuler par le personnel, sachant qu'un bac vide pèse jusqu'à 60 Kg,

✓ optimiser la qualité du lavage sans toutefois polluer la nappe phréatique, cette aire étant placée en amont des avaloirs du séparateur de graisses qui avait été construit avec les plateformes des bennes de la SEPUR dès 2005, mais restait inactif,

✓ permettre d'avoir des locaux tris propres et inodores propices à la descente des flux.

Les commandes sont situées à gauche du lève-bacs, côté Seine, pour ne pas empiéter sur la voirie de circulation des chariots électriques.

Les bacs sont lavés selon le rythme suivant :

✓ fermentescibles tous les 2 jours

✓ emballages 1 fois par semaine

✓ papier et verres 2 fois par mois.

Cet élément achève donc l'ensemble du système gérant le tri sélectif, de la collecte jusqu'au ramassage. On rencontre souvent ce type d'équipement dans le tertiaire, les commerces et l'industrie mais rarement en copropriété. C'est la dimension exceptionnelle des Grandes Terres et la configuration topologique spécifique qui ont nécessité d'installer un tel investissement dans le respect du site unique pour notre Domaine au lieu de faire tourner autour du domaine une équipe comprenant 1 chauffeur et 2 ripeurs pendant plus d'une heure presque tous les matins, samedis compris.

LE LOCAL DES ENCOMBRANTS

Il a été construit sur l'emplacement de l'ancien local équipé de clôtures provisoires en mauvais état. Les clôtures ont été remplacées par des murs de plus de 2 m de haut en maçonnerie traditionnelle recouverts d'un enduit lisse et peints aux couleurs sables répondant aux exigences du Plan Local d'Urbanisme de Marly-le-Roi et de l'Architecte du Bâtiment de France. Le sol a été refait et est composé d'une dalle en béton armé recouvert d'une chape facilitant le transport et le déplacement d'objets lourds.

Malgré l'interdiction qui figure au règlement de copropriété, les objets encombrants générés par les habitants du Domaine sont déposés régulièrement dans les sous-sols. Afin de respecter les règles de sécurité et limiter les risques d'incendie, malgré la surchage de travail occasionnée, ils sont enlevés par le personnel au fur et à mesure qu'ils sont déposés et stockés dans ce local jusqu'à l'enlèvement mensuel par les services de la Mairie.

Depuis que ce local a été construit et fonctionne, le spectacle de l'entassement d'objets hétéroclites, usagés et dégradés fait partie du passé. L'environnement y a gagné par un ensemble cohérent, homogène, propre et toujours fermé, bien clôturé et légèrement séparé de l'Avenue de l'Europe.

Ces équipements achèvent 10 ans de travaux sur l'espace Technique Chaufferie qui assurent les différents services chauffage, ateliers, bureaux et site de transit dans des conditions optimales de travail et d'ergonomie tout en rendant l'ensemble compatible avec l'environnement de qualité du Domaine

Février 2009
Francis VAILLANT

Conteneurs positionnés

Conteneurs : soulèvement vertical

Conteneurs : bascule de 0 à 90 °

Conteneurs horizontaux

Lavage haute pression avec désinfectant

Recueil des effluents dans l'avaloir

Local encombrants avant travaux de 2008

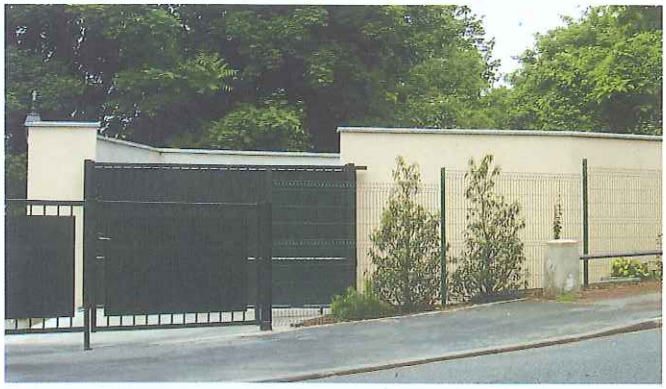

Local encombrants après travaux

50e ANNÉE

LA GAZETTE DES GRANDES TERRES

307

MAI 2009

L'OFFICIEL DES COPROPRIÉTAIRES

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR BIEN TRIER

Dans le cadre de l'information concernant les opérations de collecte sélective des déchets ménagers par les services municipaux, l'USGT fait rééditer des affiches apposées dans chaque local tri sélectif après remise à jour.

En effet, les opérations de tri par les usagers des déchets produits dans chaque appartement semblent de prime abord simples. En réalité, elles présentent des subtilités nécessitant une lecture attentive des directives.

Afin que chacun puisse se familiariser avec l'évolution des consignes et ces nouvelles affiches, chacune d'elles est reproduite ci-après.

CONSIGNES AFFICHÉES DANS LES LOCAUX TRI SÉLECTIF DU SOUS-SOL

LE TRI SELECTIF DANS LE DOMAINE DES GRANDES TERRES

- **La Ville de Marly le Roi a mis en place la collecte sélective des déchets ménagers selon 4 flux :**
  - **Bac à couvercle jeune : emballages,** bouteilles en plastique, boites métalliques, cartons d'emballage,
  - **Bac à couvercle bleu : papier,** journaux, magazines, prospectus,
  - **Bac à couvercle vert : verre,** bouteilles, bocaux, pots en verre,
  - **Bac à couvercle grenat : déchets résiduels et fermentescibles,** déchets ménagers, divers.

- **Les contenus des bacs à couvercles jaune, bleu et vert sont des déchets secs qui seront recyclés et valorisés industriellement. Le contenu des bacs à couvercle grenat sont des déchets résiduels et fermentescibles qui seront incinérés.**

- **Le tri sélectif est une ACTION CIVIQUE DES RESIDENTS. Sa qualité dépendra du respect des consignes indiquées sur chaque bac pour le dépôt de chaque catégorie de déchets, et de la rigueur des résidents.**

- **TRIER, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS....**

USGT - Tri sélectif - Mise à jour 2009

CONSIGNES AFFICHÉES DANS LES LOCAUX TRI SELECTIF DU SOUS-SOL

BAC A COUVERCLE VERT

VERRE
BOUTEILLES, BOCAUX
POTS EN VERRE

- **Merci de déposer dans ce bac :**
  - les bouteilles, les bocaux, les pots en verre, les canettes vides, sans bouchon, ni capsule, ni couvercle,
  - les bouteilles d'huile en verre et tous les autres verres.

- **Ne pas mettre :**
  - les sacs et films d'emballage en plastique,
  - les cartons,
  - les bouchons, les capsules, les couvercles,
  - les pots de fleurs,
  - la vaisselle, la faïence, le pyrex, la porcelaine,
  - les ampoules électriques, vitres, verrerie, flacons de parfum.

➪ *à déposer dans le Bac à couvercle grenat*

USGT - Tri sélectif - Mise à jour 2009

CONSIGNES AFFICHÉES DANS LES LOCAUX TRI SELECTIF DU SOUS-SOL

BAC A COUVERCLE JAUNE "OPERCULE"

EMBALLAGES
BOUTEILLES EN PLASTIQUE
BOITES METALLIQUES
CARTONS D'EMBALLAGE

- **Merci de déposer les emballages de petites dimensions dans ce bac :**
  - les bouteilles en plastique transparent (eau, jus, soda) vides et sans bouchon, les bouteilles d'huile en plastique
  - les bouteilles et bidons de lessive, d'adoucissant, de liquide vaisselle, de javel...
  - les boites de conserve et de boisson en métal vides,
  - les flacons d'aérosols et les bidons vides,
  - les canettes et barquettes en aluminium,
  - les briques et flacons alimentaires vides (lait, jus, soupe, vin...)
  - les petites boites en carton,
  - les cartons d'emballage et papiers cartonnés (pliés, découpés).

- **Ne pas mettre :**
  - les sacs et films d'emballage en plastique,
  - les emballages en polystyrène (protection matériel hi-fi, boites de glace, barquettes...)
  - les bouteilles en plastique de produits dangereux,
  - les boites de conserve contenant des restes, les barquettes sales, les papiers salis ou gras.
  - les articles d'hygiène, les couches culotte,
  - les boites à œufs, pots de yaourt.

➪ *à déposer dans le Bac à couvercle grenat*

USGT - Tri sélectif - Mise à jour 2009

CONSIGNES AFFICHÉES DANS LES LOCAUX TRI SELECTIF DU SOUS-SOL

BAC A COUVERCLE JAUNE "OUVERT"

EMBALLAGES
BOUTEILLES EN PLASTIQUE
BOITES METALLIQUES
CARTONS D'EMBALLAGE

- **Merci de déposer les emballages de grandes et moyennes dimensions dans ce bac, réservé aux déchets qui ne peuvent être mis dans le bac jaune "operculé" :**
  - les grandes bouteilles en plastique transparent, vides sans les bouchons, les bouteilles d'huile en plastique,
  - les grandes bouteilles et grands bidons de lessive, d'adoucissant, de liquide vaisselle, de javel... vides,
  - les grandes boites de conserve et de boisson en métal,
  - les grands bidons vides,
  - les cartons d'emballage et papiers cartonnés (à plat, pliés, découpés).

- **Ne pas mettre :**
  - les sacs et films d'emballage en plastique,
  - les emballages en polystyrène (protection matériel hi-fi, boites de glace, barquettes...)
  - les bouteilles en plastique de produits dangereux,
  - les boites de conserve contenant des restes, les barquettes sales, les papiers salis ou gras.
  - les articles d'hygiène, les couches culotte,
  - les boites à œufs, pots de yaourt.

➪ *à déposer dans le Bac à couvercle grenat*

USGT - Tri sélectif - Mise à jour 2009

CONSIGNES AFFICHÉES DANS LES LOCAUX TRI SELECTIF DU SOUS-SOL

BAC A COUVERCLE BLEU

PAPIERS JOURNAUX, MAGAZINES PROSPECTUS

- **Merci de déposer en vrac dans ce bac :**
  - les journaux, les magazines, les prospectus, les publicités, les catalogues,
  - les bottins, les vieux livres sans les couvertures,
  - les papiers imprimés, les enveloppes et courriers (papier à lettre).

- **Ne pas mettre :**
  - les sacs et films d'emballage en plastique,
  - les cartons et les sous chemises de couleur,
  - les papiers gras et salis,
  - les papiers spéciaux (glacé, calques, papiers peints, papiers cadeaux),
  - les cahiers à spirale,
  - les couvertures des vieux livres,
  - les enveloppes kraft.

➪ *à déposer dans le Bac à couvercle grenat*

USGT - Tri sélectif - Mise à jour 2009

CONSIGNES AFFICHÉES AU NIVEAU DE CHAQUE VIDE-ORDURES D'ÉTAGE ET DANS LES LOCAUX TRI SELECTIF DU SOUS-SOL

VIDE-ORDURE ET BAC A COUVERCLE GRENAT

DECHETS RESIDUELS FERMENTESCIBLES, DECHETS MENAGERS, DIVERS

- **Merci de déposer dans ce bac, les déchets suivants dans des sacs en plastique clos :**
  - les déchets ménagers (épluchures, fruits, fleurs, etc...)
  - les matières et produits gras, les emballages papier des aliments, les papiers essuie-tout,
  - les tissus,
  - les litières pour animaux,
  - les articles d'hygiène, les couches-culottes,
  - les emballages en polystyrène,
  - **tous les déchets que vous ne savez pas affecter, ou qui ne peuvent être distribués dans les autres bacs de tri sélectif.**

- **Ne pas mettre :**
  - les piles électriques et les accus,
    - ➪ *à déposer dans les containers des commerçants*
  - l'essence, les peintures, les huiles de vidange, les produits dangereux,
    - ➪ *à déposer dans les containers de la Mairie sur la place du marché*

USGT - Tri sélectif - Mise à jour 2009

QUELQUES RECOMMANDATIONS POUR BIEN TRIER LES DECHETS

- **Compresser les bouteilles en plastique et les briques alimentaires pour réduire les volumes (par trois en moyenne) - (Bacs à couvercle jaune).**

- **Plier et découper les cartons d'emballage (Bacs à couvercle jaune).**

- **Mettre les sacs en plastique et les films d'emballage (trop fins pour être recyclés) dans le bac à couvercle grenat.**

- **Ôter les bouchons, les capsules, et les couvercles des bouteilles, briques alimentaires, bidons, à déposer dans le bac à couvercle grenat.**

- **Mettre les emballages en polystyrène dans le bac à couvercle grenat.**

- **Conserver les locaux à déchets propres.**

- **LA QUALITE DU TRI DEPEND DE LA BONNE AFFECTATION DES DECHETS DANS LES BACS. Les bacs mal triés ne seront pas collectés.**

Dans le doute, déposer vos déchets dans le bac à couvercle grenat.

TRIER : UN GESTE CITOYEN ET ECOLOGIQUE !

USGT - Tri sélectif - Mise à jour 2009

LA GAZETTE DES GRANDES TERRES
BUREAU DE GESTION DE L'U.S.G.T. - PARC CENTRAL DES GRANDES TERRES - BP 124 - 78 160 MARLY-LE-ROI
TÉL. : 01 39 58 75 25 - FAX : 01 39 58 13 80
RÉDACTION : DIRECTION : MICHELLE BOYOT - COMITÉ : FRANCIS PRADELLES, FRANCIS VAILLANT.
CONCEPTION - RÉALISATION - IMPRESSION : MARLY IMPRESSION (01 39 58 73 04) - mimm2@wanadoo.fr